



Association Tai Chi Lyon

Bulletin d'inscription COURS 2026-2027

Prénom : Nom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone portable :
E-mail :
Âge : Profession :

Adhésion saison 2026 – 2027 :

J'adhère à l'association Tai Chi Lyon pour la saison 2026 – 2027 (valable du 1er septembre au 31 août), en ayant pris connaissance du règlement intérieur de l'association, pour un montant de **32 euros**.

Choix des cours : Je précise le jour et le créneau horaire

Tarif et règlement :

Tarifs <i>hors adhésion à l'association</i>			
Formules Cours	« hebdo » 1 cours/semaine	« intensif » 2 cours/semaine	« illimité » + de 2 cours/semaine
Cours 1H15	345 €/an	Prix du cours référence * + 30% de réduction sur le 2ème cours	780 €/an
Cours 1H30	390 €/an		
Cours du samedi	390 €/an		

+ **Adhésion 32 euros**
(pour les cours à Francheville,
nous consulter)

Pour les débutants ne souhaitant pas s'engager à l'année, nous proposons une cotisation partielle de septembre à fin décembre (avec possibilité de basculer sur la formule annuelle) - Tarif : 200 euros

Réductions (hors adhésion) : Conjoint : 25% Etudiants de -26 ans : 50% Revenus faibles : 15%

Soutien à l'association (facultatif) :

J'ajoute à ma cotisation, une participation financière de soutien d'un montant de euros

Montant total : euros

- Paiement en 1 fois, de préférence par Virement : IBAN - FR22 2004 1010 0714 0448 6N03 890
 Paiement en plusieurs fois par chèques (à l'ordre de Tai Chi Lyon)

Signature :

Association Tai Chi Lyon

-Règlement intérieur-

Public

Une bonne condition physique est favorable à la pratique de l'Art du Chi.

Dans tous les cas, le pratiquant respectera ses limites propres.

Un certificat médical est nécessaire, dès le début de l'activité, dans les cas suivants :

- en cas de problème médical connu, il est également demandé à l'adhérent d'en informer l'enseignant
- pour les personnes de plus de 65 ans.

Les mineurs fourniront une autorisation parentale.

Adhésion - Rappel art. 6 des statuts.

Pour faire partie de l'association, il faut souscrire une demande d'adhésion puis s'être acquitté de celle-ci.

L'adhésion donne accès aux cours organisés par l'association.

Elle donne droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, ainsi qu'à l'élection des membres du bureau lors du renouvellement.

Assurance

Pour ses activités, TCL souscrit un contrat multi garanties activités sociales associations auprès de la Macif (n° 9952569).

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir à l'égard des tiers pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs qu'ils ont subis.

L'adhérent peut compléter sa couverture par une assurance « individuelle accident » (pour les blessures subies sans responsabilité de tiers engagée). Informez-vous auprès de l'enseignant, ou d'un membre du bureau.

Règlement

Tous les règlements par chèques se font à l'ordre de « association Tai Chi Lyon » :

l'adhésion, la licence, les cours, les supports pédagogiques, les stages,...

Cours

La saison de cours de l'Art du Chi est fonction du planning des enseignants.

Elle s'étale généralement de septembre à juin, comprend 33 semaines de cours et tente de suivre le planning des vacances scolaires.

Annulation, report, remboursement

En cas d'impossibilité pour l'enseignant d'assurer les cours, celui-ci pourra se faire remplacer par un autre enseignant ou un élève avancé ; à défaut le cours sera reporté. Dans l'impossibilité de le(s) reporter ils seront annulés, sans remboursement dans la limite de 4 cours par saison s'ils sont annulés pour raison de santé. Au-delà de 4 cours, les cours annulés sont remboursés au prorata. En cas de restrictions sanitaires les cours en présentiels seront remplacés par des cours en visioconférence.

Pour l'adhérent, au delà de 3 mois d'absences pour raison médicale (12 semaines de cours manqués) l'élève pourra être remboursé au prorata des cours manqués sur présentation d'un certificat médical justifiant son incapacité à la pratique sur la période mentionnée.

En dehors de ces raisons, **l'association ne procède à aucun remboursement.**